



V I è m e J O U R N E E R E G I O N A L E

D E

G E R O N T O L O G I E

- 1er exposé -

LA POLITIQUE RELATIVE AUX EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX EN
FAVEUR DES PERSONNES AGEES.

Réflexions sur la Circulaire du Ministère de la Santé Publique
et du Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale - Circulaire I575
du 24.9.1971.

par le Professeur HUGONOT

°

°

Ce sont donc ces différents exposés, ces différentes données qui vont être reprises au cours des groupes de travail. Mais je vais vous proposer, en ce qui concerne mon intervention, un petit changement, car il faut quand même rester dans l'actualité, or cette actualité pour nous c'est une circulaire du Ministère de la Santé Publique et du Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale en date du 24.9.1971, circulaire n° I575 sur "La politique relative aux équipements sanitaires et sociaux en faveur des personnes âgées". Cette circulaire se veut être le reflet des Commissions qui ont travaillé pour étudier les différentes formes d'action sociale qu'il convenait de promouvoir pour les personnes âgées. La principale a été la Commission l'Inter-Groupe personnes âgées du Plan et vous pouvez dès maintenant vous procurer en écrivant à la Documentation Française ou en vous adressant à votre libraire, en quelque sorte la suite du rapport avec de nouvelles données chiffrées et certaines études qui ont été faites concernant le travail, le logement, la réforme de l'invalidité etc... Des circulaires d'application vont parvenir ou sont parvenues au Préfet de Région pour exécution, aux Préfets, aux Chefs des services régionaux de l'Action Sanitaire et Sociale, aux médecins-inspecteurs régionaux de la santé, aux directeurs départementaux de la santé. Il me paraît important de connaître une circulaire comme celle-là quand elle sort, pour qu'elle ne reste pas dans les cartons des différentes administrations. Car ce n'est pas nouveau : lorsque le rapport LAROQUE a été publié en 1961 (la Commission LAROQUE s'était réunie en 1960), une première circulaire d'application est sortie en 1962 consacrée au développement, à la promotion de l'Action Sociale et de l'Information Sociale aux Personnes Agées, dans les départements. Cette circulaire est restée, dans l'immense majorité des cas, lettre morte et il a fallu attendre ensuite beaucoup d'années pour voir enfin les esprits s'éveiller.

.../...

Cette circulaire a été soigneusement enterrée, il ne faut pas que les autres le soient et c'est je crois notre tâche à tous de nous informer davantage en nous procurant cette circulaire et en étudiant avec les directeurs départementaux de l'action sanitaire et sociale dans quelles mesures nous pouvons développer les différentes formes d'action sociale telles qu'elles sont prévues ici quelquefois d'une manière littérale quelquefois seulement entre guillemets.

Comme je m'adresse à un public gérontologique éclairé, nous pouvons laisser de côté toute la première partie de cette circulaire puisque c'est une information sur les conditions démographiques actuelles de notre société en ce qui concerne son vieillissement et on rappelle, ce que vous savez tous évidemment déjà, la proportion des plus de 65 ans dans notre pays avec surtout la poussée à venir des plus de 75 ans, ce qui pose donc le problème non pas seulement du troisième âge dans son ensemble, mais également celui du quatrième. Ensuite, nous voyons apparaître l'énoncé de deux règles qui doivent orienter la politique sociale (je me contente de lire) puisqu'à chaque tranche d'âge correspond la nécessité de soins adaptés physiquement comme psychologiquement on peut penser que lorsqu'il vieillit l'individu :

* doit, même s'il demeure valide ou plutôt autonome, faire l'objet d'une surveillance médicale orientée vers la prévention et le dépistage ;

* supporte mal les déplacements, les transferts, les changements de milieu.

Ces constatations conduisent à souligner la nécessité de soins dispensés autant que possible dans une atmosphère adaptée et complétée et éventuellement par des soins de rééducation tendant au maintien ou au recouvrement d'une certaine autonomie.

Le style littéraire du législateur n'est peut être pas toujours parfait mais néanmoins, il apparaît à travers ce qui vient d'être dit que l'on souhaite une organisation sur place et qu'on veut s'orienter délibérément à la fois vers la prévention et le traitement. Suivent quelques paragraphes sur l'isolement des populations (la circulaire insiste, cela nous le savons bien, n'insistons pas).

Egalement, sur le vieillissement différentiel des régions : ceci ne nous concerne pas tellement dans la région Rhône-Alpes où le vieillissement de nos différents départements est comparable, mais nous savons qu'il y a une très grande différence de vieillissement entre nos villes, la population de nos montagnes vieillit d'une manière importante et que c'est là que se posent les problèmes d'isolement spécifiques au milieu rural montagnard sur lesquels il faut qu'une société comme la nôtre se penche d'une manière tout à fait spécifique.

Avant de passer à l'exposé des réalisations sociales et médicales en faveur des personnes âgées, le législateur nous précise, nous rappelle ces principes directeurs et expose ce qu'il entend par équipement ne comportant pas d'hébergement et équipement comportant hébergement.

En ce qui concerne les équipements ne comportant pas d'hébergement, d'emblée on parle des foyers-restaurants, et en ce qui les concerne on rappelle la norme de 10 % de place au foyer-restaurant pour les personnes âgées et d'emblée on retrouve aussi cette notion

que nous avons maintes fois soulignée : il ne faut pas que le foyer-restaurant soit isolé, le foyer-restaurant est un des éléments des quartiers de nos villes voire des communes rurales et doit s'intégrer dans un groupe d'accueil plus important, comportant des clubs, un centre de jour, un centre social, qui pourraient être le point de départ des équipes médicales ou médico-sociales avec aide-ménagère.

Ensuite, on nous parle des équipements comportant hébergement en reprenant la norme de 50 lits pour 10.000 habitants. Cette norme, si elle est valable en milieu urbain, ne l'est plus en milieu rural, car il nous est apparu qu'en milieu rural, comme nous ne pouvons pas mettre en place d'équipe à domicile aussi étoffée qu'en ville, il nous faut prévoir davantage de place d'hébergement.

Actuellement, on nous dit que l'isolement en milieu rural est moindre qu'en ville, dans la mesure où les personnes âgées cohabitent davantage avec leurs enfants, mais progressivement, la personne âgée en milieu rural sera aussi isolée qu'en ville, et comme on ne peut pas répondre à cet isolement par l'action à domicile, c'est donc le nombre des places en hébergement qui devra être plus important. D'une enquête récente qui a été faite à la fois dans les Cévennes et dans le département de l'Isère, il ressort qu'en milieu rural le nombre de places d'hébergement pour les personnes âgées doit être de 100 lits et non pas 50 pour 1.000 personnes âgées, alors selon que l'on s'intéresse à une commune rurale en voie d'urbanisation ou à un milieu rural qui se vide de la partie active de sa population, il est bien certain que ces normes peuvent être révisées et doivent rester extrêmement souples.

Les réalisations sociales et médicales dans cette circulaire vont être ensuite exposées en se basant sur trois secteurs :

* le premier groupe qui est appelé quartier ou commune correspondant à une population de 5 à 15.000 habitants ;

* le deuxième groupe de quartier, petite ville, correspondant à une population de 15.000 à 50.000 habitants ;

* le troisième groupe ou secteur correspondant à une population de 50.000 à 150.000 habitants ;

* en dernier nous voyons apparaître la région sanitaire.

L'accent dans tous les cas est mis sur la priorité pour le maintien à domicile et sur le développement des équipements, d'hébergement et de soins. Là, rien qui ne puisse vraiment nous étonner, rien de nouveau, beaucoup de flou en ce qui concerne, au niveau du quartier ou de la commune de 5.000 à 15.000 habitants, les équipes et équipements concourant au maintien à domicile et favorisant l'autonomie et l'intégration sociale de la personne âgée. Trois chapitres : l'aide directe à domicile, l'aide-ménagère, les soins infirmiers ou médicaux à domicile. On n'insiste pas beaucoup sur l'hospitalisation à domicile ou sur les équipes médico-sociales de quartier, alors que ces données avaient été précisées soigneusement dans les rapports sur lesquels se sont basés les rédacteurs de cette circulaire.

Sur les visites ou animation à domicile, il en est seulement fait mention en disant qu'il faut le réaliser. Concernant l'aide aux vacances, le législateur demande qu'on veuille bien éviter de créer des centres de vacances spécifiquement réservés aux personnes âgées et au contraire utiliser les installations de vacances (maison familiale de vacances etc...) pouvant fonctionner hors saison

.../...

pour les personnes âgées, pour les retraités. A l'organisation du quartier, nous retrouvons quatre paragraphes : les clubs de retraités, les foyers-restaurants, les foyers-clubs et les centres de jour.

Sur les clubs de retraités, rien de particulier par rapport à ce que nous savons déjà, néanmoins ils reçoivent là un peu leur bâton de maréchal, puisqu'il est précisé que les clubs de retraités constituent "un support important de l'organisation de la poursuite des activités", et qu'ils sont une excellente base de départ à la fois pour les bilans de santé, pour l'éducation à la retraite, pour les consultations gérontologiques, pour toutes les autres activités que nous connaissons : tourisme, spectacles, information bien entendu.

Nous retrouvons cette notion, dont nous parlions tout à l'heure, de l'implantation du club de retraités, si possible dans un centre qui comporte déjà d'autres installations comme un restaurant, un centre de jour, dans une résidence, une maison rurale, un centre social.

Ensuite, nous retrouvons mention du foyer-restaurant. On en parle, mais on le condamne s'il est isolé et c'est le foyer-restaurant qui n'est plus isolé qui devient le foyer-club. Le centre de jour, sur le modèle des centres de jour du 13ème arrondissement de PARIS, constitue l'unité de base du quartier.

Nous passons maintenant à l'hébergement en collectivité. On le voit apparaître au niveau du groupe de quartier, c'est-à-dire la circonscription de 15.000 à 50.000 habitants et au niveau du groupe de quartier, du secteur ou de la région on voit apparaître la définition de la politique des équipements collectifs d'hébergement et de soins.

Ce passage est rédigé de la manière suivante : "outre les activités précédentes apparaissent alors dans le secteur la nécessité de réaliser des équipements répondant à des besoins d'hébergement social :

- 1) le logement-foyer ;
- 2) assez rarement la maison de retraite en milieu urbain ;
- 3) la maison des anciens du village, de faible capacité en milieu rural et éventuellement une consultation de gériatrie au niveau du dispensaire, de l'hôpital, du centre de jour".

Mais néanmoins, il faut prêter attention à ce que, dans le cadre d'une enveloppe financière donnée, une certaine hiérarchisation des actions s'impose et c'est dans cet esprit que sont cités les équipements à prévoir dans l'ordre suivant : le logement-foyer, la maison de retraite.

Le logement-foyer a une préférence marquée. Je pense qu'il n'y a pas à y revenir. Une notion nouvelle apparaît à côté du logement-foyer. Nous avons déjà parlé ensemble de cette autre formule, qui nous paraissait peut-être meilleure, de logements regroupés, intégrés, c'est-à-dire de logements dans une collectivité H.L.M. à proximité d'un centre social, ce qui donne par conséquent une autonomie de vie plus importante aux retraités ainsi regroupés, tout en

permettant de répondre immédiatement à leur dépendance quand elle apparaît. Nous avons déjà, au cours de réunions précédentes, exprimé quelques craintes sur l'excès de dépendance qui pouvait apparaître lorsque les retraités s'intègrent "trop bien" dans un logement-foyer ; un certain nombre de nos logements-foyers ont ainsi quelque tendance à se transformer en maison de retraite. Alors que nous avons pensé que chaque résident peut, dans son appartement individuel avec la petite cuisine qui est mise à sa disposition, continuer à exercer ses talents gastronomiques, manifester son indépendance en ne se rendant pas au restaurant de la résidence et en allant faire ses courses à l'extérieur, en gardant ainsi une certaine autonomie, une certaine indépendance vis à vis de son voisin, on s'est aperçu très rapidement que non seulement la grande majorité des résidents vont au restaurant de la résidence, mais que dans certains cas ils demandent en plus des repas le soir et essaient de tourner les difficultés pour qu'on leur serve tout de même un repas le dimanche de sorte que peu à peu les résidences se replient sur elle-mêmes comme des maisons de retraites.

On peut peut-être arriver à infléchir, à modifier ce processus dans la mesure où la résidence n'est pas un établissement fermé, mais au centre d'un certain cercle géographique, un établissement qui rayonne. Vers la résidence un certain courant doit se diriger et de la résidence en partir. Alors apparaît la formule du "Foyer-Soleil" dont vous trouverez une étude dans le numéro de la revue "Gérontologie" qui sort actuellement. Le Foyer-Soleil est composé tout à la fois du foyer de type classique constitué de logements et de services collectifs et des logements loués dans des immeubles des alentours situés au rez-de-chaussée ou en étage, si les bâtiments comportent un ascenseur.

En ce qui concerne les maisons de retraites, il y a tout d'abord un premier alinéa précisant qu'il y a lieu de rappeler tout d'abord que compte tenu des différents travaux dont il est fait état ci-dessus, la création de nouveaux hospices ne saurait en aucun cas être admise. D'autre part, la maison de retraite conçue comme simple centre d'hébergement social pour personnes âgées valides ne doit plus être réalisée qu'à titre exceptionnel puisque la préférence est donnée aux logements-foyers. Par contre, en milieu rural, pourront être aménagées de petites maisons animées par une directrice hôteesse et destinées à accueillir les anciens du village en les maintenant dans leur cadre habituel, ces maisons pourront éventuellement porter des activités ouvertes sur l'extérieur. Là aussi ce sera la "maison soleil" du village, avec des activités qui viendront vers elle et qui repartiront d'elle. Quelques autres considérations concernant non pas la médicalisation de ces établissements, mais leur adaptation (qu'il s'agisse de logements-foyers ou maison de retraite) à l'invalidité motrice, sans les transformer toutefois en établissements pour handicapés.

Au niveau du secteur de 50.000 à 150.000 habitants, apparaît alors un établissement dans les différentes commissions précitées soit maison de soins, soit centre de soins pour personnes âgées, soit résidence pour invalides, soit centre de rééducation ; le législateur l'appelle lui par un nom différent c'est désormais "la maison de santé ou de cure médicale".

La maison de santé ou de cure médicale est réservée aux personnes âgées ; c'est la version actuelle de l'ancien hospice modernisé. Cet établissement est alors, soit une construction nouvelle, soit la transformation d'un hospice, lequel doit disparaître dans sa forme actuelle, c'est essentiellement un établissement

de long séjour destiné à accueillir des personnes âgées ayant perdu leur autonomie de vie par suite de maladies plus ou moins liées à la vieillesse et qui de ce fait ont besoin de soins médicaux et infirmiers. Par contre, cette maison de santé ou de cure médicale ne reçoit pas les cas aigus et les urgences, l'admission y est prononcée sur dossier médical, etc... Sa capacité ne devrait pas dépasser 400 ou 500 lits et elle doit comprendre plusieurs unités. Elle doit comprendre des unités médicales destinées aux personnes âgées malades et il est précisé qu'en plus des soins médicaux et d'hygiène le personnel de ces unités médicales doit apporter une animation constante et que les conditions hôtelières doivent être particulièrement étudiées. On parle ensuite de une ou plusieurs unités de géronto-psychiâtrie. Quelques considérations disent que la psychiâtrie, doit être prise largement en compte dans le cadre de ces établissements et que l'équipe de psychiâtrie doit être autant que possible celle du secteur psychiâtrique de rattachement qui travaillera alors en liaison étroite avec les médecins de l'établissement.

On nous parle ensuite d'une installation de rééducation susceptible de fournir des équipes volantes de rééducateurs pour toutes les unités médicales. Puis d'une unité de diététique, je lis ce qui est dit à ce sujet : "la diététique joue en effet un rôle important chez la personne âgée (je pense que M. le Président PEYSSON sera ravi de voir cette phrase dans ce texte) le vieillard a besoin de rations équilibrées et de menus stimulant son appétit pour tirer un profit maximal de sa rééducation". Je ne suis pas certain que l'utilité de la diététique soit limitée à cette considération, il y en a d'autres, mais c'est la seule retenue par le législateur. Il est ajouté qu'il y a le plus grand intérêt à ce que cet établissement, avec ses différentes unités médicales, de rééducation, de diététique et de géronto-psychiâtrie soit le centre des activités de quartier ou de secteur précédemment décrites. Donc on ne veut pas non plus que cet établissement soit isolé dans son coin, ce sera également "la maison de santé ou de cure médicale-soleil" pour reprendre le mot qui figure l'irradiation dont nous avons parlé tout à l'heure.

Il est précisé également que lorsqu'un hôpital se modernise, que lorsqu'une ville crée un nouvel hôpital et abandonne son hôpital ancien, cette partie ancienne qui souvent est à l'intérieur même de la ville alors que souvent les hôpitaux modernes sont construits à l'extérieur, que cette partie dans la mesure du possible soit transformée en maison de santé ou cure médicale pour personnes âgées pour mieux l'intégrer dans la cité. Je crois que cette notion est salutaire ; déjà effectivement certaines villes l'appliquent, ainsi BEAUNE qui vient de moderniser les hospices après avoir construit à l'extérieur un très bel hôpital moderne.

Au niveau de la région apparaît le centre de gériatrie. Nous irons plus vite parce qu'il s'agit là d'une formule intra-hospitalière, et intra-C.H.U. Il est précisé alors que le centre de gériatrie doit comprendre toutes les unités dont nous avons parlé tout à l'heure qui composent déjà la maison de santé ou cure médicale, mais en plus on y ajoute une consultation de gériatrie qui fait à la fois des consultations de gériatrie (diagnostics et soins) mais aussi une consultation de médecine préventive, c'est-à-dire des bilans de santé. On y ajoute une unité pour malades aigus, toutefois sans vouloir que cette unité devienne un service de gériatrie par analogie au service de pédiatrie. On ne veut pas que tout vieillard atteint d'une infection aiguë rentre dans cette unité de soins aigus gériatriques comme un enfant entre en pédiatrie. Cette unité pour les

malades aigus est limitée et n'y seront admis que les malades venant de la consultation de gériatrie. On trouve encore une unité de moyen séjour qui est une unité de réadaptation et un hôpital de jour, c'est-à-dire une unité qui permet de faire des soins infirmiers ou kinésithérapeutiques sans hébergement nocturne. Les diagnostics, les soins éventuels, la rééducation éventuelle est donc faite pendant la journée. Un hôpital de jour, un centre de jour et les différentes activités sectorielles dont on a parlé tout à l'heure, constituant donc le centre de gériatrie. Ce centre sera en outre chargé de la formation des personnels médicaux et para-médicaux et c'est sur cet accent que se termine cette circulaire qui en annonce à vrai dire beaucoup d'autres, car il est prévu également dans ce texte que nous aurons droit à d'autres analyses, concernant le développement de l'aide-ménagère, des soins à domicile, des différentes unités dont nous avons parlé.

Voici donc un texte important. Je crois que chacun doit se le procurer parce qu'il est un des éléments de la Bible sur laquelle nous allons nous baser dans les années à venir en attendant bien entendu les compléments.

D E B A T
+o+o+o+o+o+o+

- Monsieur X

Y a-t-il un plan de financement accompagnant cette circulaire ?

- Professeur HUGONOT

Non

- Monsieur X

Comment sera financée cette politique ?

- Professeur HUGONOT

Elle sera financée selon une enveloppe qui sera distribuée à chaque région. J'avoue ne pas savoir quel est son volume, mais comme nous avons la chance d'avoir dans la salle M. Le Président PEYSSON qui connaît bien ces questions puisqu'il siège au conseil d'Administration de la Caisse Régionale Rhône-Alpes de Sécurité Sociale et puisqu'il est le Vice-Président de la Mutualité Française et préside le groupe "Personnes Agées" dans le cadre de la Mutualité Française nous allons lui demander s'il a une précision sur le volume ou l'importance de ce support financier. Je m'excuse, je vous tends peut-être un piège.

- Monsieur PEYSSON

Dans un domaine financier en principe ce qui est conçu actuellement encore et qui peut voir un dossier déposé dans un délai assez court, il y a possibilité de faire inscrire au VIème Plan et à ce titre on peut espérer que certains projets revêtant un intérêt public incontestable pourront être pris en charge, dans quelles proportions, nous ne pouvons pas le savoir parce que l'enveloppe

régionale dont nous devons discuter demain à LYON sera certainement très faible par rapport aux besoins. Donc, il y aura probablement un financement de ce côté-là mais relativement faible. Du côté Sécurité Sociale, on peut espérer actuellement un financement par des prêts à long terme, des prêts sans intérêt à long terme, c'est-à-dire à 20 ans minimum et peut-être à 30 ans dans certains cas, pour 30 % de la dépense globale et à la suite de cela il peut y avoir également alors un financement complémentaire par le Crédit Foncier ou le Comptoir des Entrepreneurs, ce Comptoir des Entrepreneurs avec un intérêt minoré, c'est-à-dire compensé par l'Etat et dans une certaine mesure également selon les réalisations il y a donc possibilité d'attendre un complément au financement, si bien que pour ce qui concerne les promoteurs on peut dire qu'ils auront à financer d'abord toute la phase de préfinancement, et cette phase, c'est-à-dire tous les travaux qui sont exécutés dans un délai d'environ 6 mois, parce que entre le moment où le financement est accordé par une autorité publique, quelle qu'elle soit, et le moment où ce financement est mis à la disposition du promoteur, il y a un délai moyen de 6 mois qu'il faut compter et le résiduel d'autre part de tout ce financement et bien on peut considérer qu'il se chiffre entre 10 et 20 % à la charge définitive du promoteur.

- Professeur HUGONOT

Nous remercions le Président PEYSSON de ces précisions, mais néanmoins je vous ferai remarquer M. le Président que ceci ne nous dit pas quel sera le volume de l'enveloppe financière personnes âgées en millions de nouveaux francs pour notre région. Le connaît-on ?

- Monsieur PEYSSON

On ne peut actuellement encore dire quel sera le volume parce que l'enveloppe globale régionale est entre les mains du Préfet de Région et doit bien entendu être répartie entre diverses disciplines et si nous prenions par exemple l'équipement sanitaire on pourrait dire que pratiquement dans l'équipement sanitaire la participation au niveau de la région sera excessivement faible pour la bonne raison c'est que je crois que en dehors de 1 ou 2 hôpitaux il n'y aura pas suffisamment de crédits pour les investissements qui sont à faire. Donc, pour l'instant, on est obligé de rester dans le vague. En ce qui concerne les réalisations sociales, il y aura alors de ce côté-là probablement un peu plus de facilité, mais on ne peut pas chiffrer les crédits encore. C'est encore beaucoup trop tôt puisque la première réunion d'étude pour ces problèmes de répartition si vous voulez des investissements collectifs se fera demain, mais nous aurons encore beaucoup d'autres réunions; je pense qu'il faut attendre au moins la fin de l'année peut-être le début de 1972 avant de donner des précisions.

- Professeur HUGONOT

Je pense que cette fois-ci ceux qui ont posé cette question sont satisfaits de la réponse. Si vous demandiez une précision complémentaire évidemment on s'efforcera de la donner, mais je remercie tout particulièrement M. PEYSSON d'avoir répondu à notre question.

- Monsieur X

Comment transformer l'hospice en maison de cure ?

dans le même établissement, éventuellement en usant d'une possibilité qui est donnée malheureusement non pas par une circulaire ou par une loi, mais par une réponse écrite de M. BOULIN à un parlementaire disant que lorsque les soins prodigués en hospice ou en maison de retraite publique qui fonctionnent selon le même régime que les hospices, selon le même prix de journée que les hospices, que lorsque ces soins dépassent les soins courants, encore faut-il préciser ce que l'on entend par soins courants, mais on ne le dit pas, alors par conséquent on peut peut-être également là-dessus jouer un peu, lorsque ça dépasse les soins courants on peut faire appel soit à des médecins de l'extérieur, soit à des médicaments achetés à l'extérieur soit à des actes de kinésithérapeute par exemple provenant de l'extérieur, et demander alors le remboursement social de ces médicaments de ces consultations et des actes à la sécurité sociale, lorsque ça dépasse les soins courants compris dans le prix de journée de l'hospice ou de la maison de retraite. Il y a donc là à l'aide de cette réponse à cette question écrite et à condition que le Conseil d'Administration de la Caisse de Sécurité Sociale dont vous dépendez,

l'approuve, la possibilité d'obtenir une amélioration du fonctionnement de ces établissements et en général je crois que les commissions des Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale seront favorables à cette modification, en attendant la réforme du prix de journée; vous savez qu'on demande que il y ait côte à côte deux prix de journée, un forfait hôtelier ou un forfait d'hébergement d'une part et un forfait soins pris en charge par la Sécurité Sociale d'autre part.

- Docteur DELOMMIER (ST-ETIENNE)

Les différentes unités de la maison de cure médicale doivent-elles être conçues topographiquement séparées ?

- Professeur HUGONOT

Elles pourront être séparées bien sûr ; il est certain que l'unité de géronto-psychiatrie ne fait pas forcément partie du même bâtiment. Mais il y a un risque : c'est la transplantation des personnes âgées d'un secteur dans un autre. Il vaut mieux, dans la mesure du possible, essayer de les regrouper. Maintenant, je vois mal dans un hôpital qui dispose déjà d'un secteur de psychiatrie comment on irait faire un autre secteur de psychiatrie indépendant du précédent ; il y a là indiscutablement des modalités à trouver pour obtenir une liaison entre ces différents secteurs.

Comment une petite commune rurale de 1.000 habitants pourra-t-elle se payer une maison-soleil pour 100 personnes âgées. Pas pour 100, mais pour 10. ?

10 pour 1.000 habitants, 10 pour 100, ça fait donc une maison pour dix personnes. une maison-soleil pour 100 d'accord la maison-soleil c'est pour l'ensemble. Si on applique simplement une norme de 10 % de personnes âgées dans cette commune rurale, ça fait 100 personnes âgées s'il y a 1.000 habitants, si on applique la norme de 10 % je vous assure que dans une commune rurale 10 % de personnes âgées de plus de 65 ans, c'est une commune jeune, parce qu'il y a des communes rurales en France qui ont 100 % de personnes âgées et qu'il y en a d'autres, et elles sont nombreuses, qui en ont 45 à 50 %. Par conséquent, la maison rurale, la maison des vieux du village d'après les normes prévues par les Commissions du Plan devait être prévue pour en gros 10 % des personnes âgées du village. Si vous avez 100 personnes âgées dans la commune, ça fait

- Professeur HUGONOT

Il faut évidemment prendre la circulaire, aller voir, muni de cette circulaire, le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, puis avec ses collaborateurs et le Directeur de l'hôpital discuter, faire des plans, faire des projets, essayer de réunir des groupes de travail à ce sujet, tout en ne se faisant pas d'illusions, en sachant que cela n'ira pas toujours très vite.

Néanmoins, si on ne demande rien, on n'obtient rien. Il n'y a que ceux qui montreront un certain dynamisme en voulant vraiment transformer leur hospice en maison de santé ou de cure médicale, qui pourront le faire compte tenu qu'il faudra quand même penser au reclassement des autres catégories actuellement hébergées en hospice : car l'hospice n'héberge pas que des vieillards et par conséquent il faudra penser à créer aussi des sections pour handicapés sociaux, pour inadaptés plus jeunes.

Sans s'illusionner aussi sur le fait que ces maisons de santé ou de cure médicale si on veut qu'elles continuent à fonctionner comme des hospices du passé vont avoir un très lourd handicap : leur fonctionnement sera toujours alourdi par un système de prix de journée complètement aberrant. Nous avons dit à M. CHARBONNOT, Directeur Général de la Santé Publique qui nous a présenté cette circulaire à IVRY le 1er octobre dernier; en effet, on nous parle de maisons de santé ou de cure médicale, la transformation des hospices actuels, mais est-ce que l'on transformera leurs prix de journée car vous n'ignorez pas que le principal obstacle à la médicalisation des hospices, jusqu'à présent, c'est leur prix de journée, qui est un prix de journée tout compris, auquel la sécurité sociale ne participe pas. Il est quand même aberrant, semble-t-il, qu'à notre époque actuelle il existe encore dans notre pays un territoire doué d'extra-territorialité où l'on ne bénéficie pas de la sécurité sociale. Lorsqu'on rentre dans ce territoire, on laisse à la porte sa carte de sécurité sociale, et bien malgré tout, ce que nous pouvons dire à ce sujet, partout, on nous a dit oui, nous en sommes parfaitement conscients, ça viendra après, et bien nous regrettons nous tous personnellement que ça revienne après, cela aurait dû venir avant, car même si c'était avant ça aurait déjà pu faire un pas en avant au fonctionnement actuel, tandis que si ça vient après et bien même si on fait un hospice doré, un hospice moderne, ce sera toujours un hospice car il aura un prix de journée d'hospice. Un prix de journée donc au cas où la sécurité sociale ne participe pas, et par conséquent il est normal que les directeurs d'établissements freinent les consommations médicales qui rentrent dans le prix de journée, mais un prix de journée qui de toute façon à cause de cela atteint un tel niveau, que ceux qui n'ont pas la chance d'être inscrits à l'aide sociale ne peuvent pas y pénétrer. Il y a donc là quelque chose sur laquelle il faudra peut-être un jour que nous nous repençons encore parce que ce n'est pas tolérable et je crois que ça va être un frein important à la réforme.

Si malgré tout, remarquez qu'il y a possibilité quand même de s'arranger, tout dépend des relations que vous avez avec la sécurité sociale, car les administrateurs de la sécurité sociale ne sont pas aussi strictes que le cadre du prix de journée. Il est certain qu'on peut parfaitement en exposant ces questions comme nous les exposons, arriver à obtenir certains aménagements, en créant par exemple une unité de lits médicaux et par conséquent en répartissant les malades ayant besoin de soins dans la totalité de l'établissement sans les changer de lit, en ayant plusieurs prix de journée

.../...

10 personnes. Maintenant, il ne faut pas également faire des maisons rurales dans chaque village, il est certain que lorsqu'il y a plusieurs petites communes, elles peuvent créer un syndicat intercommunal pour cet objectif et comment la financer : et bien il est certain que d'une part il faut que la commune fasse un effort éventuel, il se peut qu'elle puisse avoir, (ça peut partir d'un legs, ça part assez souvent d'un don, d'un établissement, d'une maison se trouvant dans la commune ou d'un terrain. Maintenant, s'il n'y a ni legs ni don il est certain qu'il faut faire comme lorsqu'on lance un logement-foyer ou une maison de retraite. Mais parlons logement-foyer plutôt. On prévoit, on réunit un groupe, on prévoit l'achat d'un terrain, on prévoit la construction, on fait un avant-projet, on soumet cet avant-projet à la Caisse Régionale qui vous donnera à ce moment-là les normes qu'il faut respecter, on fait un plan de financement. Ce sont ces différents points que M. PEYSSON vient de nous exposer.

En milieu rural cela peut se faire de la même manière, jusqu'à présent la Caisse Nationale Vieillesse n'acceptait pas de participer à la construction d'établissements ou à l'aménagement d'établissements qui ne regroupent pas au moins 50 personnes âgées et on nous disait, un logement-foyer doit avoir une capacité de 50 à 80 personnes âgées. Néanmoins, dès que l'on voit apparaître dans ce texte la notion de maison des anciens du village de faible capacité cela veut dire, par conséquent, au-dessous de 50, car si on met 50 personnes âgées réunies, un établissement pour 50 personnes âgées ça suppose autour une agglomération si on veut que ces personnes âgées soient vraiment des personnes de la commune, ça suppose au moins, si nous appliquons la norme de 10 % seulement de personnes âgées dans la commune, ça fait déjà 5.000 habitants, or comme ce taux de vieillissement est certainement plus important, ça peut faire donc davantage, ça représente déjà une agglomération importante. Il faut avoir au moins une agglomération de 5.000 à 7.000 habitants pour penser que l'on puisse avoir besoin d'une maison des anciens style intermédiaire entre le logement-foyer et la maison de retraite de 50 personnes. Par conséquent, dans les villages, dans les communes ce sera des établissements plus petits, alors ces établissements plus petits je pense que la Caisse Régionale sur le vu de cette circulaire acceptera désormais de le financer, je pense aussi que il y a lieu que l'organisme départemental s'occupant de l'action sociale en faveur des personnes âgées, que ce soit un office urbain, ou que ce soit un comité départemental, stipule la création d'organismes regroupant ces différentes petites maisons des anciens du village pour permettre un fonctionnement plus aisé. N'oublions pas enfin qu'on a toujours intérêt à prendre contact pour des petites réalisations de ce genre qui peuvent être d'ailleurs la rénovation de maisons anciennes, qu'on a toujours intérêt à prendre contact avec les P.A.C.T. qui nous le savons maintenant doivent être des organismes qui doivent avoir un rôle de plus en plus important à jouer dans la rénovation de l'habitat et de ce fait quand on parle de rénovation de l'habitat ancien on parle souvent de l'hébergement des personnes âgées puisque les gens vont souvent avec les murs. Encore un petit mot :

- Monsieur X

Est-il prévu des facilités au personnel travaillant en hospice pour se former ou s'informer ? (Personnel infirmier ou personnel faisant partie d'animateurs).

- Professeur HUGONOT

Oui, vous savez qu'il est prévu que pour le perfectionnement d'emploi, les directeurs d'établissements peuvent donner des

.../...

facilités à leur personnel pour suivre telle ou telle session de formation ou tel stage de formation, il faut connaître les statuts particuliers de ce personnel.

- Monsieur X

Les personnes âgées aimeraient aussi être informées : hygiène, habitat de vie, loisirs, comment ?

- Professeur HUGONOT

Il y a des revues, sur un ordre général, il y a des revues qui s'adressent aux retraités, "Notre Temps" en particulier; je pense en fait que la meilleure information est donnée dans le cadre des clubs de retraités, mais nous allons voir en fait que la meilleure information c'est PHILIBERT qui va nous en parler dans un instant.

- Monsieur CAPDEVIELLE

Devant aller à VILLARD DE LANS du 2 au 11 Novembre pour participer aux travaux du centre de gérontologie de GRENOBLE, j'aimerais savoir si l'on pourra se procurer à VILLARD DE LANS le texte de la circulaire du 4.9.1971 ? Avoir un aperçu sur les différentes publications ?

- Professeur HUGONOT

Elles seront à votre disposition. "Notre Temps", revues de gérontologie, manuels du Plan, rapport des différentes commissions, seront à la disposition de tous les stagiaires du centre pluridisciplinaire de gérontologie.

- Question

Est-ce que les sanatoria de PASSY, qui cherchent actuellement une clientèle, vont se transformer en maison de cure ou de santé médicale ?

- Professeur HUGONOT

Moi, je leur déconseille, et personnellement, je ne les encouragerai pas dans cette voie. La maison de santé ou de cure médicale doit être au centre de l'agglomération, doit être rattachée à un centre de vie et ne doit pas mettre en traitement ou en séjour, quelle que soit sa durée (moyen ou long séjour), des personnes âgées hors de la vie. Evidemment, le cadre des montagnes est merveilleux, mais on s'éloigne à ce moment là de son cadre de vie habituel, de ses amis, de sa famille et à plusieurs reprises dans cette circulaire, il est mentionné que les établissements dont nous avons parlé doivent être choisis, intégrés aux seins des agglomérations. Il faudra que les sanas se convertissant, se cherchent autre chose.

- Question

Est-ce que la prévention et le dépistage ne risquent pas de créer une angoisse chez la personne âgée ?

- Professeur HUGONOT

Je crois qu'il est toujours très dangereux de parler en général de la personne âgée. S'il est vrai que les personnes âgées

.../...

rencontrent des problèmes dont beaucoup leurs sont communs, en raison de leur mise à la retraite, en raison de la manière dont la société les considèrent, en raison en général de l'affaiblissement de leurs ressources financières, cela ne veut pas dire que toutes les personnes âgées réagissent de la même façon ou ont exactement les mêmes conditions de vie et les mêmes habitudes et il est très dangereux de dire, la personne âgée réagit ainsi ou autrement. Je crois qu'il faut être très attentif à la diversité des actions des personnes âgées. Bien sûr, les examens de dépistage ou de prévention peuvent créer chez telle personne âgée des appréhensions ou des angoisses.

Il en va des personnes âgées comme des personnes plus jeunes. Il y en a qui, au fond, préfèrent la politique de l'autruche, préfèrent ne pas savoir ce qui les menace et il est très certain qu'en attirant leur attention sur des menaces de maladie, cela peut créer des angoisses. Je ne pense pas qu'il faille pour autant renoncer à généraliser les moyens de meilleur dépistage et d'une meilleure prévention des maladies et des infirmités chez les gens âgés, d'abord parce que la prévention s'est tout de même, depuis quelques dizaines d'années, développée en France : il y a une prévention scolaire, une médecine préventive scolaire, une médecine universitaire, il y a une médecine du travail et au fond tant que les gens sont jeunes ou adultes, ils sont tout de même dans notre société agitée obligés de se soumettre périodiquement à des examens de contrôle. Il n'est pas douteux pour hygiénistes et médecins que ces examens généralisés permettent d'améliorer l'état de santé d'une population et permettent souvent de soigner à temps des maladies qui deviendraient plus graves si elles n'étaient pas décelées au cours des ces examens systématiques. Or, il arrive qu'à partir de la mise à la retraite, il n'y a plus actuellement ces obligations ou même ces occasions pour les gens âgés d'être suivis régulièrement. Une partie d'entre eux garde l'habitude de consulter librement les médecins de leur choix, mais d'autres, soit manquent d'éducation, soit manquent de ressources, laissent passer des années, soit peut-être ont ces angoisses dont il est question dans le papier qui nous a été proposé et ne se font pas examiner et il est vrai qu'à partir de la soixantaine les chances statistiques de tomber malade, de voir s'installer à petit bruit un certain nombre d'infirmités ou de dégâts se multiplient et un certain nombre de ces maladies ou de ces infirmités peuvent être attaquées, améliorées, stabilisées et quelquefois contrôlées efficacement si on les prend à temps. Par conséquent, l'idée de donner à la population âgée l'occasion d'examens de santé, de dépistage, d'une médecine préventive est utile, en dépit des angoisses que certains peuvent éprouver.

- 2ème exposé -

L'EDUCATION en VUE de la RETRAITE

par le Professeur PHILIBERT

o

o

o

Je me contenterai d'un certain nombre de remarques.

Je commence par deux remarques préalables :

1ère remarque préalable :

C'est un simple rappel : la généralisation de la mise à la retraite dans notre société soumet une proportion grandissante de notre population âgée à cette institution ; et le passage soudain, brutal, à temps complet, à une absence totale d'occupation rémunérée, constitue pour beaucoup de gens, même pour ceux qui souvent attendent avec impatience leur retraite comme un temps de repos, comme les grandes vacances de la vie, une épreuve, une situation toute nouvelle qui peut les perturber plus ou moins profondément et à laquelle il y a toujours une phase d'adaptation plus ou moins facile ; non seulement on perd son travail, son emploi du temps, son cadre habituel de vie, mais en étant à la retraite on voit presque toujours réduire, très sensiblement, ses revenus ; on se voit très souvent coupé d'une partie des relations sociales que l'on avait nouées à l'occasion du travail et sur ce lieu de travail ; et on est atteint, plus profondément, dans l'idée que l'on se fait de soi-même. On s'est pendant 20, 30, 40, 50 ans parfois, identifié plus ou moins avec un métier, une profession ; on se présentait aux autres sous une certaine étiquette et l'étiquette professionnelle avait fini par s'intégrer à l'identité personnelle et sociale du sujet ; à partir du moment où cette étiquette lui est otée il se sent un peu flottant, un peu désinséré dans la société.

Il se dit : si la société ne fait plus appel à mon travail, est-ce qu'elle me considère vraiment comme utile ? un certain nombre de doutes, de questions, d'angoisses, peuvent apparaître chez le nouveau retraité et chez la personne qui approche de l'échéance ; c'est en raison de cette crise, en raison de ce bouleversement global, dans la vie que l'on peut penser qu'il est utile soit de préparer à l'avance, soit d'aider le moment venu l'adaptation des retraités à leur nouveau genre de vie.

C'est la première remarque préalable que je voulais faire.

2ème remarque préalable :

J'en fais une seconde en m'appuyant sur les travaux récents de Madame GUILLEMARD.

.../...

./.

Madame GUILLEMAR a fait une thèse sur les attitudes et les comportements des retraités ; elle observe que très souvent les comportements, les attitudes de vie des retraités restent très largement prédéterminés par les attitudes et le genre de vie que les retraités ont vécu ou ont connu avant l'âge de leur retraite.

Au fond les personnes réagissent, une fois mises à la retraite, à l'aide des ressources intellectuelles et affectives qui ont été créées au cours de leur vie antérieure. Or l'instruction demeure distribuée dans notre société de manière très inégalitaire.

Selon le niveau d'instruction de gens et selon deuxième élément, le genre de travail qu'ils ont mené pendant leur vie adulte, ils sont conduits à avoir pendant leur retraite des attitudes plus passives ou plus actives ; des attitudes de satisfaction, de militantisme, de revendication par lesquelles les uns jouissent de cette période de disponibilité dans laquelle ils entrent et utilisent le temps de loisir qui leur est soudain donné pour se recréer, pour se cultiver, pour s'occuper des autres ; ils continuent d'avoir une vie relativement pleine, riche, épanouie. D'autres au lendemain de leur mise à la retraite s'étiolent, végètent, se replient sur eux-mêmes ; ils sont la proie de l'ennui, d'angoisses qui souvent ne tardent pas à influencer sur leur état de santé.

Les observations de Madame GUILLEMARD montrent que ces attitudes si différentes, les unes positives et bénéfiques pour le sujet, les autres le conduisant à une fin de vie terne et triste, ces attitudes sont très largement déterminées au point de vue sociologique par les conditions de vie antérieures ; c'est à dire toute la difficulté d'une action entreprise tardivement pour adapter ou préparer à la retraite. C'est dire aussi la nécessité de faire dans ce sens des efforts beaucoup plus développés que ceux que nous consentons actuellement et s'est nous inviter encore à voir que la solution globale des problèmes de la retraite se trouve en amont de l'âge de la retraite dans la manière dont notre société conçoit et distribue le travail et l'éducation. C'est la seconde remarque préalable que je voulais vous proposer.

Je passe maintenant à deux remarques qui concernent la définition de la préparation à la retraite : ce que l'on peut entendre par là.

lère remarque :

Disons que nous préparons notre retraite ou nous préparons notre vieillesse comme Monsieur JOURDAN faisait de la prose : sans le savoir.

Là préparation à la retraite est constante dans la mesure où tous les jours de notre vie, dans notre enfance, et dans notre vie adulte, la manière dont nous vivons, dont nous mangeons, la manière dont nous prenons de l'exercice, dont nous cultivons notre esprit, la manière dont nous réagissons aux événements de notre vie, bref toutes les décisions que nous prenons contribuent à préparer notre vieillissement et notre retraite ; si nous buvons trop, si nous fumons, si nous mangeons trop, si nous ne prenons aucun exercice physique, les médecins nous enseignent que nous nous préparons une vieillesse courte, précoce et encombrée de maladies ou d'infirmités, or, chaque fois que nous allumons une cigarette ou que nous nous envoyons un petit apéritif, nous ne songeons pas que nous sommes en train de vivre notre préparation à la retraite, que nous fabriquons les conditions de notre vieillissement.

.../...

Au-delà de l'hygiène physique, la manière dont nous vivons notre travail, la manière dont nous vivons nos rapports avec les autres personnes contribuent à nous préparer mieux ou moins bien pour une vieillesse plus heureuse ou plus rabougrie. Donc, toute une partie de la préparation à la retraite et au vieillissement est une préparation inconsciente et involontaire cela dit quand on le sait, quand on analyse la manière dont le genre de vie que l'on mène prépare le vieillissement, on peut à ce moment là, dégager un certain nombre de principes et les appliquer dans une préparation délibérée et consciente, soit personnelle, soit collective.

Disons tout de suite un mot du principe le plus général d'une bonne préparation au vieillissement : l'organisme vivant, et le plus généralement la personne humaine, au lieu de s'user seulement par l'exercice. Comme fait une machine, s'entretient et se renouvelle par l'exercice : ce principe doit être appliqué et se vérifie dans les trois domaines de la vie physique, de la vie intellectuelle, et de la vie morale ou affective.

Dans le domaine de la vie physique, c'est le respect d'une certaine hygiène, d'une certaine modération dans la nourriture, mais c'est surtout l'exercice physique qui prépare un vieillissement plus alerte ; l'examen du genre de vie que mènent les Massaï, une tribu de pasteurs africains, surprend les gérontologues qui les observent et qui ont amassé la plus grande quantité de leurs observations sur des bretons, des parisiens, des savoyards, des américains, des allemands, des anglais, bref des gens de civilisation occidentale ; on trouve que les Massaï ont à 60 ans un débit de respiration pulmonaire, un flux cardiaque, tout à fait différents de ceux qu'on trouve d'habitude chez les sexagénaires de notre civilisation ; il faut dire que les Massaï ne mangent pas comme nous, ils se nourrissent de sang, de lait et de viande et surtout ils font tous les jours de 20 à 30 km à la marche ou au trot pour suivre leurs troupeaux ; quand ils arrivent à 60 ans ils sont encore capables de faire leurs 30 km au petit trot ; peu de sexagénaires de nos villes ont cet entraînement ! or, il n'y a pas d'artériosclérose chez les Massaï, et c'est l'une des causes les plus élevées de mortalité chez les gens âgés de notre civilisation, et il y a là, dans l'exercice l'une des clefs d'un vieillissement alerte.

De même, dans le domaine intellectuel, notre esprit comme nos muscles se rouille et s'atrophie lorsque nous cessons de le faire travailler ; c'est pourquoi l'éducation des adultes devrait jouer dans notre société un rôle beaucoup plus important que celui qu'elle joue actuellement. C'est par l'étude que nous entretenons notre mémoire et notre intelligence et si beaucoup de retraités sombrent dans la morosité, c'est parce que depuis l'âge où ils ont quitté l'école ils ont cessé d'obliger leur esprit à travailler, ils n'ont pas étudié, et bien sûr, il n'y a pas là seulement une question de bonne volonté, il y a aussi des conditions de travail qui ne laissent pas à tous les travailleurs un temps égal pour se recréer, se cultiver et s'instruire. Les conditions du travail n'exigent pas de la part de tous les travailleurs autant d'imagination, autant d'intelligence, autant d'initiative ; dans les sociétés industrielles où nous vivons, beaucoup de travaux, n'engagent, ne cultivent, ne développent, n'entretiennent qu'une très faible partie des ressources intellectuelles de chacun ; lorsqu'on a un travail monotone et abrutissant on ne cultive pas son esprit dans son travail ; si on n'a pas la possibilité ou le goût de se cultiver en dehors du travail, on arrive alors à la retraite peu capable de s'intéresser à cet ensemble de joies que peut offrir la lecture, la conversation, la dégustation des oeuvres de l'art. Or la lecture, la conversation sont, entre tous les plaisirs, parmi les moins coûteux que l'on peut se procurer et parmi ceux qui sont susceptibles plus que d'autres, plus physiques, de nous accompagner jusque dans le vieillissement.

Et puis, il faudrait "s'exercer" sur le plan du coeur, sur le plan de la vie morale ou affective : selon la manière dont nous restons ouverts et accueillants à autrui, au cours de notre vie adulte, selon la manière dont nous restons accueillants aux nouveautés, aux idées nouvelles, aux expériences nouvelles, nous atteindrons l'âge de la retraite mieux préparés au bouleversement et à la nouveauté de la retraite, mieux capables de continuer à nous intéresser dans notre retraite aux nouveautés que le monde ne manquera pas de connaître et que la jeunesse ne manquera pas de vivre et d'apporter autour de nous. Par conséquent, l'exercice là aussi, un certain exercice de coeur, une certaine orientation de l'affectivité, en même temps que l'exercice de l'esprit et l'exercice du corps, constituent la clé d'une bonne préparation au vieillissement et à la retraite.

On peut là-dessus, fonder une préparation plus délibérée, mais il faut ajouter qu'à proposer une préparation à la retraite, on crée souvent plus de résistance que d'intérêt ; à l'heure actuelle et pour des raisons qu'il faudrait analyser (je n'ai pas le temps de le faire) pour la plupart, nous n'aimons pas trop envisager notre propre vieillissement ; notre propre vieillesse nous est une menace et nous nous en défendons en refusant d'y penser comme si en n'y pensant pas on était épargné ! par conséquent, lorsque vous proposez à des gens, à des quinquagénaires ou à des sexagénaires de dire "est-ce qu'on ne pourrait pas faire quelque chose pour se préparer à la retraite", en général, ils pensent qu'il sera bien assez tôt pour y penser quand ça viendra ; et puis, on est bien assez grand pour faire chacun ses projets on ne va pas retourner à l'école à notre âge ; l'idée d'une préparation délibérée à la retraite soit parce qu'elle sent l'école, soit parce que son objet même crée des répulsions conscientes ou inconscientes très profondes fait fuir les masses. Pour la majorité des gens, il est probablement plus utile de dire : on va faire un cycle d'informations sur les problèmes de la retraite, ça fait déjà moins peur que se préparer à la retraite, ça engage moins d'une façon personnelle et on peut distribuer des informations intéressantes.

Deuxième remarque de définition :

En bonne langue il faudrait distinguer la préparation qui se fait avant l'âge de la retraite et l'éducation ou l'adaptation en vue de la retraite qui peut se faire à partir du moment où on y est : on pourrait concevoir des activités, des informations, des projets éducatifs dont les uns s'orienteraient vers la préparation des futurs retraités et dont les autres s'adresseraient aux gens qui font déjà l'expérience, d'autant plus que bien souvent, ceux là même qui n'avaient pas voulu entendre parler de préparation à la retraite, quand ils y sont découvrent souvent l'importance et la gravité de problèmes qu'ils n'avaient pas soupçonnés.

Lorsque nous anticipons notre vieillesse ou notre retraite et cela arrive, même à ceux qui s'en défendent et qui préfèrent écarter ce souci, comme chaque fois que nous imaginons l'avenir, nous l'imaginons à partir de connaissances, à partir de préjugés, à partir d'une information plus ou moins bonne et souvent ça n'est que lorsque l'avenir devient présent que nous le découvrons différent de ce que nous avons rêvé ou imaginé ; un certain nombre des anticipations soit favorables soit défavorables, que l'on avait pu avoir de sa propre retraite se trouvent déjouées par l'évènement.

./.
Des problèmes auxquels on n'avait pas songé apparaissent, de sorte que ceux-là même qui étaient réticents pour une préparation à la retraite viennent plus volontiers à des activités d'adaptation à la retraite ; cela dit, bien qu'il soit intéressant de faire cette distinction, nous pensons (à partir d'une expérience limitée et courte que nous avons conduite à GRENOBLE d'entretiens de préparation à la retraite) que l'on peut très bien mélanger des futurs retraités et des personnes déjà retraitées dans les entretiens sur les problèmes de la retraite et que ceux qui attendent cette expérience et ceux qui l'ont déjà vécu peuvent s'entraider les uns les autres.

Deux remarques sur les formes que peut prendre l'éducation en vue de la retraite

Mon titre m'invite à distinguer les aspects d'une préparation technique et les aspects d'une préparation théorique ou je préfèrerai dire générale.

Je pense que par préparation technique on entend des activités de formation qui peuvent donner à de futurs retraités ou des retraités une compétence ou améliorer leur compétence dans le domaine d'une activité de loisirs déterminés; il s'agit d'enseigner par des ateliers, par des stages, en faisant appel à des institutions spécialisées, à des éducateurs spécialisés, il s'agit d'enseigner à des gens, à pratiquer pour eux-mêmes une activité de loisir, la photographie, le tricot, la broderie, le travail du rotin, du raffia, les émaux ; autant d'activités que nous trouvons représentées souvent dans les clubs de retraités, comme dans les maisons de jeunes ou maisons pour tous. Par conséquent, l'éducation technique c'est tout ce qui sera proposé à de futurs retraités pour améliorer leur compétence dans un de ces domaines d'activités et il serait ridicule de ma part d'entreprendre ici, d'en faire une énumération complète en raison du très grand nombre de compétences que l'on peut acquérir ou perfectionner et qui vont de la conduite des groupes au travail de secrétariat, de comptable, de trésorier bénévole pour une association à des compétences plus volontiers étiquetées, loisirs ; mais je crois qu'il ne faut pas enfermer ces compétences dans le domaine de loisirs entendu au sens strict ; je crois qu'un retraité qui rend des services à une association, qui rend des services à titre bénévole comme commissaire aux comptes, comme comptable, peut utiliser là, une capacité voire une capacité professionnelle pour le bénéfice des autres.

On n'est pas forcé d'essayer d'apprendre à des Messieurs qui se retirent de la banque à tricoter ou à peindre, encore que s'ils en ont le goût il faut les y encourager et leur donner la possibilité mais on peut encore, sur un plan bénévole, rendre service à des gens, car il y a beaucoup d'activités bénévoles qui sont indispensables à une société et que l'on ne pourra jamais assurer uniquement par des professionnels rétribués ; et le champ d'exploration là, est très large.

A côté de cette formation technique, il y a donc la formation théorique ou disons générale qui consiste précisément à inviter les futurs retraités ou les retraités à faire le tour des principaux problèmes qu'ils risquent de rencontrer du fait même de leur mise à la retraite.

En suivant une expérience américaine conduite par un chercheur de l'université du Michigan, W. HUNTER, nous avons essayé à GRENOBLE depuis quelques années de faire quelques entretiens de préparation à la retraite que l'on vit ou que l'on attend et par là une réflexion sur la valeur du travail,

./.

ce qu'était le travail dans la vie de chacun et c'est l'occasion pour chacun en racontant son travail et sa retraite de se présenter et de raconter un peu sa vie aux autres et ainsi on fait connaissance ; et puis entretien juridique, un entretien sur les problèmes d'hygiène et de santé, un entretien sur les problèmes de ressources et de travail, un entretien sur les problèmes de logement et de vie de famille, un entretien sur la vie sociale et les loisirs et la vie culturelle du retraité, un entretien qui revient sur les problèmes les plus généraux, sur le sens de la vie et de la mort.

Nous disons entretien et non pas conférence ; bien sûr, à chaque entretien nous avons présent un spécialiste, quelqu'un qui connaît le dossier, quelqu'un qui connaît la loi, la réglementation, la médecine, l'état du dispositif social dans la ville ou la région où l'on se trouve, et cette personne compétente experte, informée, vient avec un stock d'informations à jour et peut renseigner les retraités ou les futurs retraités en répondant à leurs questions à partir de connaissance actuelle de la législation et de la science ; mais nous pensons qu'il est préférable qu'elle ne fasse pas une conférence passe-partout, parce que les problèmes sont appréhendés d'une façon différente par les uns et les autres et au fond ce qu'il y a peut-être de plus utile dans ces entretiens c'est pas seulement les informations qu'on recueille, mais c'est pour chacun la possibilité même qu'il lui est donnée d'exprimer ses difficultés ou ses angoisses de verbaliser, comme disent les psychologues, l'appréhension toujours un peu confuse qu'il a des difficultés qui l'attendent ou des difficultés que déjà il rencontre : en disant à un autre nos difficultés nous commençons de les analyser, de les transformer, de les mettre à quelque distance de nous, de nous en détacher.

L'expérience même de dire à d'autres ses propres difficultés c'est le premier moyen pour commencer à les dominer et peut-être à les résoudre. On ne peut apporter à des gens qui sont encore une fois très divers par leur expérience, par leur tempérament, leur histoire antérieure, des solutions toutes faites, chacun vit sa vie de manière originale et irremplaçable et c'est à chacun de résoudre ses problèmes ; tout ce que peut la personne experte et elle est indispensable, c'est de donner les éléments d'information sûrs qui sont requis pour que chacun les utilisant trouve la solution de ses propres difficultés.

Il serait un peu de la part de gens comme le professeur HUGONOT et moi qui n'avons pas encore atteint l'âge de la retraite, ce serait bien prétentieux à nous que de dire aux gens comment résoudre les problèmes de la retraite ; alors, il vaut mieux organiser des rencontres où des retraités ou des futurs retraités peuvent entre eux échanger sur leurs expériences nous sommes là pour apporter des éléments, pour aider à l'animation, pour aider à formuler une réflexion commune et non pas pour apporter tout fait un savoir pré-déterminé qui ne serait pas très intéressant.

Il faudrait pour conclure faire les remarques suivantes, très décousues, et aussi schématiquement possible.

Le recrutement est difficile pour des raisons que j'ai exposées tout à l'heure : peu de volontaires pour se préparer à la retraite. Ceux qui viennent à nos entretiens de préparation à la retraite sont ceux qui en auraient le moins besoin ; mais il en va ainsi dans toute action sociale, les gens qui sont les militants les plus actifs dans le combat syndical ou politique, l'histoire le montre, ce n'est pas les plus écrasés et les plus démunis, ceux là sont accablés et résignés et n'ont pas toujours la force d'entreprendre l'action par laquelle pourrait être améliorée leurs conditions de vie.

..../....

Dans le domaine des retraités, ce sont sans doute déjà les retraités les plus actifs, les plus ouverts aux contacts sociaux qui viennent à des entretiens de préparation à la retraite et non pas ceux qui sont déjà repliés sur eux-mêmes et qui auraient le plus besoin d'être secourus ou animés ; mais c'est comme ça que les choses se font dans une société ; et c'est dans la mesure où des retraités parmi les plus dynamiques, parmi les plus ouverts, parmi les plus préoccupés des conditions des autres retraités et pas seulement de la leur propre, s'engageront dans un travail bénévole et professionnel au service des autres retraités que les choses peu à peu bougeront.

Bien que nos entretiens n'aient jamais rassemblé beaucoup de monde, nous considérons qu'il est utile de les poursuivre et nous observons après coup qu'ils ont servi en partie d'école de formation de cadres pour les clubs de retraités qui se sont beaucoup multipliés à GRENOBLE depuis quelques années : beaucoup d'entre eux sont animés et dirigés par des retraités qui sont venus aux entretiens de préparation à la retraite et qui ont voulu ensuite communiquer autour d'eux ce qu'ils avaient trouvé au cours de ces entretiens.

Enfin j'aimerais dire qu'en tenant, j'espère, près de mon sujet, j'ai laissé de côté deux problèmes importants qui en constituent l'horizon. Je n'ai pas le temps de les traiter, pas même de les poser, je me contente de les évoquer.

Le premier c'est bien évidemment celui qu'une action syndicaliste récente s'efforce de relancer : le problème de l'âge de la retraite. Nous ne pouvons l'ignorer dans une réflexion ou dans une action de préparation à l'âge de la retraite, mais il est trop vaste pour que j'en dise maintenant quoi que ce soit.

Le deuxième, je l'annonçais tout à l'heure, une réflexion sur la retraite nous oblige à reconsidérer non seulement la signification des loisirs que la retraite apporte mais les problèmes du travail et les problèmes de l'éducation ; là, il faudrait apporter des développements que je n'ai pratiquement plus le temps d'apporter mais qui je crois, sont indispensables pour prolonger la réflexion et pour engager l'action et l'éducation de la collectivité vis à vis de ces problèmes. On ne résoudra pas les problèmes de la retraite, à long terme, sans remettre en questions la manière dont le travail est organisé pour les adultes et la manière dont l'éducation est distribuée à travers toute la vie.

On doit considérer l'éducation des enfants et l'éducation des adultes comme deux parts d'une éducation qui se poursuit de la naissance à la mort, de l'enfance à la vieillesse ; sans une perspective d'éducation permanente on ne résoudra pas au fond les problèmes posés par la retraite et par l'éducation en vue de la retraite.

Monsieur PHILIBERT répond aux questions posées

1) - Docteur BOYER

La réponse est incluse dans la question : je rejoins le Docteur BOYER qui l'a posée. Il regrette que je n'ai pu invoquer davantage les revendications syndicalistes sur l'abaissement de l'âge de la retraite ; je ne l'ai pas fait, c'était vraiment un autre problème et qui me paraît trop important pour être traité à la sauvette en deux minutes à la fin.

Peut être aurait-il fallu tout de même préciser que l'abaissement de l'âge de la retraite et l'activité dans le troisième âge ne sont pas incompatibles : mais je crois que tout en vous en donnant acte je ne peux pas développer une réponse sur ce point.

2) - Docteur DUTRONC

Le Docteur DUTRONC me fait observer que l'acuité auditive commence à diminuer à partir de 45 ans et il demande "ne faut-il pas sur le plan technique nous équiper davantage, rester en éveil, dans l'ensemble des initiatives de préparation à la retraite, sur ce plan de la surdité, étant donné que cette infirmité crée chez l'homme le plus grand isolement".

Les aveugles sont en général des personnes gaies, plus épanouies, qui communiquent plus facilement avec les autres que les sourds qui sont plus profondément atteints dans la vie des relations interpersonnelles ; étant donné cette importance de la surdité je crois qu'en effet, il est important non seulement de poursuivre des recherches sur le plan de l'équipement mais de dire que des progrès ont été faits, très récents, dans l'appareillage. Le dépistage, les examens systématiques, les bilans de santé que l'on fait à des personnes à partir de l'âge de 45 ans doivent comporter à côté d'un examen général, pulmonaire, cardiaque etc, des examens de la vue, des examens de la dentition, des examens de l'ouïe.

Là encore, il faut encourager les gens à se faire examiner et à se faire appareiller, je crois que vous avez tout à fait raison.

3) - Monsieur X

Je crois en effet qu'il est possible de conduire des entretiens ou des conférences, d'organiser une préparation à la retraite dans un cadre professionnel soit dans le cadre d'une entreprise, soit dans le cadre d'une branche professionnelle ; mais cela suppose que l'on sache convaincre un certain nombre de parties prenantes de l'intérêt d'une telle entreprise, le patronat, les chefs du personnel, les syndicats ouvriers.

On se heurte à des difficultés ; bien que dans le cadre des caisses complémentaires il y ait de bonnes collaborations entre le patronat et les syndicats ouvriers, à partir du moment où on touche à des problèmes d'éducation il n'est pas sûr que les patronats et les syndicats ouvriers verront du même oeil une préparation à la retraite ; il y aura crainte de part et d'autre, que ces entretiens ne servent à véhiculer une idéologie qui ne serait pas la bonne aux yeux des uns et des autres. Bien que travaillant depuis plusieurs années personnellement dans le cadre de la Maison de la Culture de GRENOBLE avec des représentants des syndicats ouvriers, sur le plan de la

./.

préparation à la retraite nous n'avons pas réussi jusqu'à présent à conduire de telles expériences dans le cadre d'une entreprise ou d'une branche professionnelle, nous n'avons pas su à GRENoble surmonter l'obstacle auquel je fais allusion ; mais la chose est concevable, elle se fait dans d'autres pays.

- Un club de retraités d'entreprise pourrait aborder la préparation à la retraite et ce dans l'optique travail d'éducation, avez-vous quelques idées sur ce point ?

- En effet, j'ai un exemple très précis, une association de retraités d'entreprise à GRENoble a demandé à des gens de l'Office Général des Personnes Agées de venir parler de problèmes comme les vacances de retraités ou d'autres. Bien qu'ils aient de meilleurs contacts personnels et syndicaux avec les travailleurs de l'entreprise.

Les clubs de retraités ont eux aussi du mal à refluer en amont pour influencer réellement les attitudes des travailleurs ou des syndicats de travailleurs ; mais je crois que c'est une des voies d'accès.

4) - Monsieur X

- Dans le cadre de la loi de Juillet 1971, les écoles techniques vont être ouvertes à tous, pensez-vous qu'elles pourront apporter une part de solution à la préparation à la retraite, sera-t'il possible de codifier une possibilité dans ce domaine ? le bricolage, les activités artistiques, les violons d'ingres sont remarquablement utiles mais nécessitent une longue formation, quelle action peut-on engager dès l'école dans ce but pour faire admettre que l'éducation de la main est indispensable en même temps que la formation de l'esprit ?

- Voilà un lot excellent de questions. Les écoles techniques vont être ouvertes à tous, pourraient-elles apporter une part de solution ? peut-être mais je crois qu'il faut commencer par des expériences au coup par coup.

Les animatrices culturelles de l'Office Général des Personnes Agées à GRENoble tentent de favoriser non seulement l'installation de certains clubs de retraités dans des maisons de jeunes, mais de développer les expériences de rencontres et d'échanges entre des groupes ou des clubs de retraités et des groupes de jeunes ou d'enfants et particulièrement des écoles : on a tenté à plusieurs reprises d'envoyer des retraités ayant une bonne formation professionnelle dans des écoles de serrurier, ébéniste, menuisier, travail du fer ou du bois, pour qu'ils servent de moniteurs plus ou moins bénévoles à des enfants et contribuent ainsi à cette éducation de la main qui est en effet très utile ; il y a des écoles qui ont accepté cette expérience bénéfique tant aux enfants qu'aux retraités qui trouvent un moyen de se rendre utiles ; d'autres les ont refusé au nom des règlements, des assurances, des risques ou par une espèce de rigidité que l'on trouve dans le milieu scolaire comme dans tous les autres.

De ce point de vue, je crois qu'il ne faut pas se hâter de codifier, si une codification peut intervenir ce sera un jour à partir d'expériences réussies. Je ne peux que souscrire à votre thèse que l'éducation de la main est indispensable comme la formation de l'esprit, BERGSON le dit dans des formules qui pourraient éclairer nos réformes actuelles de l'enseignement ; mais sur le plan je ne suis pas très optimiste, je ne suis pas sûr que des réformes très efficaces puissent encore être faites dans le cadre scolaire

.../...

. / .

et ne sais pas, si on introduit dans le cadre scolaire des activités destinées à l'aérer, si elles ne seront pas ternies et défigurées aux yeux des enfants du seul fait qu'elles s'inscriront dans le cadre de la contrainte scolaire.

5) - Monsieur X

Si une bonne préparation à la retraite est comme vous semblez le dire une communication avec les autres, et avec soi-même, n'y aurait-il pas intérêt à faire se rencontrer des gens de classe d'âge et de milieu différents, n'est-il pas dommage d'enfermer les classes d'âge dans des ghettos ?

- Oui, bien sûr, je crois souhaitable des échanges entre gens d'âge différent et ajoutons le, de milieu différent, et je crois qu'il faut tout faire pour les promouvoir ou les reconstituer contre une tendance générale de notre société au cloisonnement des milieux, des classes professionnelles, les uns par rapport aux autres, à la ségrégation des groupes d'âge ; je crois qu'il y a beaucoup à faire, cela dit je pense qu'il faut admettre que les gens âgés selon précisément leur appartenance de classe au sens classe sociale et selon leur attitude personnelle devant la vie, ne sont pas également préparés à se mêler à titre individuel à des gens d'un milieu ou d'un âge très différent du leur ; dans la mesure où ils ne l'ont pas appris dans leur jeunesse et dans leur vie d'adulte, il y en a qu'il ne faut pas obliger à rencontrer des gens de milieu très différent ou d'âge différent, ils auront une réaction de peur et de rebut, et il faut tenir compte de ces faits ; il faut tenir compte aussi du fait que, les choses étant comme elles sont, les retraités ont du temps libre dans l'après-midi et il est difficile de leur faire rencontrer des adultes qui sont au boulot et des enfants qui sont à l'école ; ainsi, pour les gens qui sont tout à fait isolés, l'idée de leur faire rencontrer d'autres retraités peut paraître favoriser la ségrégation et créer un ghetto, elle est quand même un moyen de les sortir de la solitude individuelle. Je crois que ce qu'il faut faire avec les clubs, ce n'est pas dire "ce sont des ghettos, détruisons-les pour envoyer les gens dans la nature" (ils n'iraient pas), c'est essayer de faire ouvrir les clubs en tant que tels sur des rencontres avec des groupes d'âges et de milieux divers ; c'est possible et à mon avis ça doit être recherché.

3ème EXPOSE

PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE DES QUARTIERS ET DES COMMUNES

par Mademoiselle MAGNIN

M. le Président, mes chers Amis,

Pour être dans le vent et suivre l'actualité, et nous voudrions tous nous en faire une obligation, ne serait-ce pour mettre en pratique les sages conseils que vient de nous donner M. le Professeur PHILIBERT pour la préparation à la retraite.

Je commencerai ce bref exposé en vous citant quelques passages de l'Article paru dans l'Express du 24 Octobre consacré à la célébration des 90 ans de PICASSO, "l'amour de la vie et un coeur qui bat lentement ne sont pas des critères absolus de longévité, mais il faut aussi la bonne santé et la chance sur les routes, mais il reste qu'à partir d'un certain âge le privilège d'une passion vécue à tous les niveaux donne le désir de durer, à cet égard des grands peintres ont été des vieillards jusqu'au bout créateurs. Une récente enquête sur les retraités montraient que la plupart de ceux qui avaient travaillé pendant trente ans à la chaîne, travail dur, attendaient par nécessité un métier sans joie. PICASSO à son chevalet et d'autres ont fait, tout simplement, ce qu'ils aimaient ; la mort peut attendre."

Ces quelques lignes nous font pénétrer directement dans le vif de notre sujet. La participation des personnes âgées à la vie sociale d'un quartier, d'une commune, d'une société. Laissons de côté cette catégorie actuellement de personnes privilégiées qui se trouvent être une fraction minime parmi la masse des personnes âgées de France. Mais on peut se poser la question, pourquoi sont-ils des privilégiés ? Ils sont intégrés à la société et continuent de lui apporter leur richesse, leurs travaux, leurs pensées, est-ce à cette société qu'il faut rendre hommage ou tout simplement à la personne qui a su tout au long de son existence se donner une raison de vivre en participant à un niveau plus ou moins élevé à la vie sociale, artistique et économique du pays. Et les autres, 90 % de l'ensemble de la population âgée, comment les faire participer à une vie normale, les intégrer, les réintégrer ou ce qui serait plus valable dans le respect de leur personne de leur assurer une continuité de vie, faut-il rappeler que nous supportons et nous subissons les conséquences de deux guerres, les dévaluations successives, la place donnée aux jeunes dans un pays où la natalité était en régression. Sans le vouloir, nous avons fait de la personne âgée le pauvre vieux, hélas, maintenant nous en parlons un peu moins, à qui il fallait apporter des services, appuis financiers et moraux. D'où tutelle réduisant la personne âgée à un état d'obligé, d'assisté, la collectivité se substituant à sa prise en charge personnelle, plus de responsabilité, plus d'engagements, les autres agissant à

.../...

leur place.

Là ce serait peut être un danger qui guetterait certaines activités que nous mettons en place à l'heure actuelle. Et puis, une prise de conscience s'est fait jour. Les pouvoirs publics encore bien imparfaitement la nation dans son ensemble pour reconnaître les personnes âgées représentaient une masse de richesses, de connaissances, éléments indispensables à l'équilibre des générations, quelque soit le stade de leur existence les personnes âgées seront différentes demain de ce qu'elles sont aujourd'hui, parce que les conditions générales de vie changent et auront changé, parce que le problème général de l'éducation de la santé, de l'emploi, des loisirs seront devenus radicalement autres, ce qui revient à dire de la préparation à la cessation de la vie active doit s'envisager et démontrer dans la vie professionnelle plus avant même. Développer chez les jeunes adolescents le goût de la culture, des loisirs enrichissant c'est-à-dire développer les contacts afin de se sentir solidaires les uns, les autres, moyens de se garder de l'individualisme qui nous guette tous, si nous n'y prenons garde ; individualisme des personnes, du groupe familial, du groupe professionnel.

La situation idéale pourrait être réalisée dans la mesure où chaque sujet âgé assumerait toutes les responsabilités qui lui incombe avec ses possibilités intellectuelles, morales et matérielles dont elle dispose. Il est nécessaire de combattre le mythe du repos bien gagné. Il faut convaincre la personne âgée de participer à des centres d'intérêt et leur offrir la possibilité de s'exprimer. On conseille souvent aux vieillards de se chercher un "hobby" mais tout le monde n'est pas capable, de nombreuses personnes ne savent pas apprécier une occupation pour elle-même, l'hobby offre une distraction stimulante mais cela ne suffit pas à combler le vide de la vieillesse et doit procurer des contacts humains, satisfaire le besoin de variété, et donc participer à la vie sociale des quartiers, cela implique de la part de la personne âgée elle-même de rester partie vivante de la société dans laquelle elle vit, qu'elle puisse par une information se sentir solidaire d'un groupe qui logiquement devrait être la continuation du groupe culturel, sportif de leur période de vie d'adulte, être militant syndicaliste, cela vous engage pour l'avenir pour penser votre problème de retraite mais cela vous oblige également de penser le problème de ceux qui ont passé l'âge de l'activité professionnelle, enfin ceux qui sur le plan physique ou culturel, je prends l'exemple de ceux qui adhèrent autour d'un club, qui font partie d'une association de pêche ou de pétanque ou de bridge, il ne viendrait à l'esprit d'aucun de ces membres de créer une section spéciale de personnes âgées. Activités physiques, hélas, à l'heure actuelle ces activités sont considérées bien secondaires et il suffit de constater le jour des élections l'absence de scrutateurs. Voilà une action très importante que les retraités pourraient remplir en participant à cette vie sociale et économique. Certaines municipalités ont mis au point des commissions inter-municipales où les retraités peuvent et pourraient davantage apporter suivant leurs connaissances, leur collaboration, collaboration également sollicitée par les comités d'intérêts locaux d'action municipale ou ayant plus de temps, circulant au centre de leur commune, de leur ville et pourraient suggérer des modifications ou des améliorations dont l'ensemble des citoyens pourrait en bénéficier, donner des possibilités d'information, d'où collaboration des retraités à la presse écrite ou parlée, mais surtout faciliter cette information et je me permets de citer un fait qui m'avait frappé beaucoup lors d'un voyage que j'avais fait en BULGARIE et en ROUMANIE en visitant des clubs de retraités où une personne était spécialisée à préparer l'information écrite de la presse, expliquer les journaux, les articles dans les journaux, expliquer les événements sociaux, les événements internationaux et en même temps préparer les émissions de radio, ce qui permettait à des retraités beaucoup plus anciens de se mettre dans la course et de mieux suivre les événements de la cité et du monde tout entier.

Participation à la vie sociale demande aussi des plus jeunes

.../...

la tolérance pour laisser certaines activités sociales à la disposition de leurs aînés et on peut regretter que certaines réglementations interdisent le travail après 40 ans.

Voici mes chers Amis très imparfaitement quelques réflexions que vous aurez à compléter soit par des questions, ou au cours des carrefours qui vont suivre, par vos interventions mais laissez moi vous dire en terminant que je compte beaucoup sur la présence de ceux qui ont une activité professionnelle très importante et que l'arrêt de travail met à la disposition de tous pour le plus grand service de la cité.

C A R R E F O U R S

Carrefour N° 3

ACTION PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE DES QUARTIERS ET DES COMMUNES

Rapporteur : Madame ABAUZIT

On s'est donc rendu compte qu'il n'était pas facile de faire une synthèse de ce qui s'était passé dans les 3 groupes parce qu'on avait tous tendance à essayer de valoriser ce qui s'était dit dans son propre groupe, c'est très difficile de synthétiser ce qui se fait dans différents groupes.

On a essayé d'abord d'adopter une méthode commune partant de la disposition dans la salle, de la manière dont on s'est placé. Alors je crois que d'une manière générale il y avait une table avec des chaises en face et là tout le monde s'est mis en rond, ensuite on a procédé à la présentation des participants en donnant leur nom et les organismes qu'ils représentaient, ensuite on a parlé, on a exposé les expériences vécues dans différentes villes et là aussi partant de ces expériences, on a trouvé un certain nombre de points communs. Alors d'abord des difficultés dans les localités où il n'y a pas d'équipement pour les personnes âgées, savoir quel genre d'équipement à créer, ensuite comment détecter les besoins, comment y répondre. Du reste la détection des besoins s'est posée également dans les villes équipées, c'est-à-dire savoir où sont les personnes âgées, comment les toucher, comment rencontrer les isolés, on a même parlé à un certain moment de quadrillage de certaines communes avec des équipes responsables allant chez les gens systématiquement, dans les villes équipées : je crois que dans les villes qui ont un équipement pour les personnes âgées on a évoqué aussi un certain nombre de points communs, c'est-à-dire une certaine tendance à des engagements sociaux, des personnes hébergées dans des foyers-logements par exemple, dans une maison de retraite ou d'autres choses, parce que leurs besoins souvent sont comblés par l'hébergement où il se trouve, ensuite on s'est rendu compte aussi que les personnes qui étaient à l'extérieur de ces structures d'hébergement avaient plus le besoin de participation à la vie collective, on s'est aussi rendu compte en essayant de voir comment se faisaient les communications, de l'intérieur vers l'extérieur et vice et versa dans les foyers d'hébergement on s'est rendu compte qu'il était plus facile de faire entrer les gens de l'extérieur dans ces structures que de faire sortir les personnes âgées pour aller vers l'extérieur. Par exemple on s'est rendu compte que les gens qui venaient dans les foyers restaurants où il y avait ensuite un local restaient davantage et participaient un peu à la vie de la maison. On s'est rendu compte aussi que les personnes qui participaient à des activités simplement comme participant ou comme animateur sont des gens qui ont eu auparavant un engagement dans la vie sociale ou qui avaient déjà l'habitude de participer, ce qui rejoignait ce que disait M. PHILIBERT ce matin.

Ensuite on s'est rendu compte que les personnes âgées avaient
.../...

des réticences à se laisser prendre en charge par des personnes plus jeunes d'où l'intérêt de créer des animateurs pris dans la tranche d'âge, d'autre part dans un groupe en particulier on s'est rendu compte que certaines personnes âgées de l'extérieur avaient de la peine à entrer dans ces structures qui avaient été créées pour elles, parce qu'elles avaient envie d'en créer d'autres et on nous dit aussi que l'on ne voulait pas aller dans les foyers restaurants parce qu'on avait l'impression d'être des assistés.

Dans les groupes d'une manière générale je crois qu'on a remarqué cet aspect d'assistance qui reste encore un peu partout malgré tout, qu'on le veuille ou non, je pense que c'est un espèce de malaise qui subsiste, d'autre part on a aussi regretté dans les 3 groupes de s'être centré surtout sur les loisirs en matière de participation à la vie sociale et d'avoir écarté la vie civique et la vie politique, même dans un certain groupe je crois qu'on a dit qu'on voulait bien participer à la vie civique à condition qu'il n'y ait pas du tout de teinture politique donc rejet de la politique.

Des points particuliers ont été évoqués dans certains groupes : dans un groupe on a dit qu'il était difficile d'obtenir la coordination des différentes oeuvres et services qui existent pour les personnes âgées, dans un autre on s'est posé le problème de l'activité des bénévoles pour pallier l'insuffisance en personnel par exemple dans certains hôpitaux et dans un autre groupe on a fait des propositions dans certains foyers d'hébergement d'activités à la carte et non plus d'activités au menu si vous voulez disant, reconnaissant que la plupart des personnes âgées ont été habituées à demander le menu plutôt que la carte avec les difficultés de choix que ça implique.

On nous a parlé aussi d'un club des 3 âges à LYON où on essaierait donc de regrouper les 3 âges et en faisant un club de motos pour les jeunes dans un endroit qui ne serait pas très éloigné du club du 3ème âge, mais en insonorisant les choses de façon que cela ne gêne pas mais que tout le monde soit là quand même.

Je crois qu'on a établi un parallèle entre les personnes âgées et les adolescents on a remarqué ce matin à la manière dont M. PHILIBERT nous avait présenté un petit peu la phase d'adaptation des personnes âgées au moment de la retraite, on s'est rendu compte que ça aurait coupé beaucoup la phase de l'adolescence, c'est-à-dire que ce sont des gens qui sont en mutation qui ont perdu en partie leur identité, et les jeunes ne l'ont encore pas encore trouvé. On s'est rendu compte que par exemple une diminution des revenus chez les personnes âgées, peu de revenus chez les adolescents, peu de pouvoirs chez les personnes âgées parce que pratiquement ça n'est plus eux qui l'ont, pas de pouvoirs chez les adolescents ou peu, on s'est rendu compte que d'une période où on arrive plus, non plus, à s'identifier parce que pour les uns ils n'ont plus de profession et les autres ils n'en n'ont pas encore, une phase d'angoisse parce que les uns sont dans une phase transitoire où ils vont vers l'amour et les autres vont vers la mort et ce sont deux problèmes dont il est difficile de parler et sur lesquels il est difficile de s'exprimer. Je crois, à moins que quelqu'un veuille compléter.

M. HUGONOT

Est-ce que quelqu'un à la suite de cet exposé qui vient de nous être fait a un éclaircissement à demander aux participants du groupe ou désire porter une opinion différente ?

Nous remercions le rapporteur de l'avoir fait d'une manière condensée et élégante.

La question qui vient d'être posée est effectivement une

.../...

réponse à ce qui vient de nous être dit par le rapporteur, qui nous dit qu'il avait été souhaité que des animateurs soient recherchés dans la même tranche d'âge et donc parmi les retraités et que cela ne semblait pas marcher avec les jeunes. Est-ce que quelqu'un parmi ceux qui en ont l'expérience de cette question peut défendre ce thème ?

Mme ABAUZIT

Il y a deux choses : dans un des groupes qui n'était pas le mien, on a parlé des animateurs qui devaient être pris dans la même tranche d'âge, évidemment je suis un peu gênée pour rapporter ce qui s'est passé dans ce groupe parce que n'y étant pas, mais je crois que ce qui s'est passé dans notre groupe et qu'au fond j'ai assez mal rapporté ce qui était pourtant très important et très intéressant c'était la réaction de personnes âgées qui avaient décidé de se prendre en charge elles-mêmes et qui voulaient fonder un club et qui admettaient mal d'aller dans les clubs déjà existants ayant une impression d'être assistées, je crois que les personnes âgées qui disaient ça ne parlaient pas en leur propre nom, mais au nom de leurs camarades qui étaient là et qui pensaient que les personnes devaient se prendre en charge et d'autre part qui pensaient toujours aux personnes âgées qui avaient des ressources très basses mais qu'il y avait une autre tranche de personnes âgées qui avaient des revenus moyens mais qui malgré tout avaient des aspirations assez rencontrées et à se retrouver et à créer des structures qui leur étaient propres je crois. Je crois que c'était surtout là-dessus que ça portait, et alors je dois dire aussi que dans notre groupe nous avons réagi d'une façon très affective et très bruyante à cette manifestation d'indépendance des personnes âgées et on leur disait mais pourquoi ne voulez-vous pas venir dans des structures qui sont déjà créées et au fond on avait du mal à leur laisser prendre leur autonomie comme on a du mal à laisser prendre leur autonomie aux adolescents, je crois que ces parallèles s'imposent encore une fois.

UNE QUESTION POSEE PAR UN PARTICIPANT

Dans une maison de vacances, dans une maison familiale qui à une certaine période de l'année reçoit à la fois des jeunes et des retraités, les difficultés ont été très grandes. Les régimes ne sont pas les mêmes, la quantité de nourriture, même ce qu'on doit faire en cuisine n'est pas la même chose ; les horaires ne sont pas les mêmes ; les jeunes se plaignent que les mémés commencent à parler dans les couloirs à 6 H. du matin et à vaquer sur les bancs, les mémés se plaignent que les jeunes à 10 H. du soir font encore du bruit ; les répertoires des disques ne sont pas les mêmes pour les jeunes, ce sont des disques pop, etc., pour les moins jeunes "Quand fleuriront les lilas blancs" ; il y a eu vraiment de grandes difficultés. Je cite le cas d'une ville qui n'est pas lointaine et où la maison des jeunes a connu des épisodes assez chaotiques : les jeunes ont dit des mémés qui viennent tricoter chez nous, on n'en veut pas. Je ne dis pas que je prends position, ni que j'approuve, je signale des difficultés qui ont été réelles.

M. HUGONOT

Nous remercions le rapporteur du carrefour n° 3. Passons au carrefour n° 2 sur l'éducation à la retraite.

Docteur DELOMIER de SAINT ETIENNE

L'Education à la retraite a été vue par deux groupes et

.../...

il n'a pas été très simple de faire la synthèse entre les travaux des deux groupes, néanmoins je crois que l'on peut dégager le plan suivant : l'éducation à la retraite peut se faire au niveau des clubs, il peut se faire dans des expériences de préparation à la retraite que nous détaillerons, qui se groupent en expériences pratiques et en expériences didactiques ; quelques points de détail ensuite ont été abordés et notamment on a insisté dans un des groupes sur le fait de l'aide personnelle que pouvait nécessiter l'éducation à la retraite et enfin des idées d'action ont été émises.

D'abord dans le rôle des clubs de retraités, la place de l'animatrice ou de l'animateur professionnel ou bénévole a été débattue. D'emblée il est apparu qu'il n'était sans doute pas très facile de faire cohabiter des animateurs bénévoles et des animateurs professionnels, vu les mouvements divers qui se sont établis dans la salle au moment où on a parlé des animateurs professionnels et bénévoles ; cela finalement a conduit à préciser le rôle de l'animateur.

L'animateur est un monsieur qui a la technique de l'entretien interpersonnel ; c'est un monsieur qui est un hôte d'accueil, sollicite avis, les suscite, les accueille ; l'animateur écoute, il observe et il donne son témoignage pour les retraités. Finalement ces animateurs peuvent être des spécialistes de diverses questions des retraités avec les spécialistes dont ils ont besoin ; et ceci avec une incidence quand on cherche des spécialistes il faudrait chercher des spécialistes pour un engagement limité, précis sur une question donnée et M. PHILIBERT a dit qu'on leur rend service en leur demandant un service.

Parmi les expériences de préparation à la retraite qui ont été citées, d'abord plusieurs expériences pragmatiques ont été notées, ce sont en fait des expériences de pré-retraite, d'une part l'expérience de l'usine GILLETTE qui est à vrai dire un projet pour 700 ouvriers de l'usine de la région d'ANNECY qui envisage de donner des vacances de durée croissante à partir de l'âge de 60 ans à ses employés ouvriers.

Ceci aboutissant à une période de 6 mois de congé pendant la dernière année d'activité professionnelle. C'est donc une expérience de retraite progressive.

L'expérience réalisée est celle de la S.N.R. de la région d'ANNECY qui pendant les six derniers mois d'activités professionnelles emploie ses ouvriers à mi-temps. Cette même entreprise d'ailleurs a réalisé des changements de poste de travail dans les dernières années d'activité et ceci sans régression de salaire et sans régression d'indice. A LYON, on a cité la ROHDIACETA qui avait des projets ou des réalisations du même ordre. Toujours à mettre au compte de la S.N.R. une amicale de futurs retraités et retraités qui regroupe les deux catégories de sujets permettant ainsi un contact entre les retraités et futurs retraités. Ceci apparaît comme une expérience sur le tas. A côté de cela M. PHILIBERT surtout nous a apporté des expériences de formes plus didactiques de préparation à la retraite, d'abord une expérience commerciale réalisée par une firme New-Yorkaise qui "vend de la préparation à la retraite" en fournissant une brochure trimestrielle aux futurs retraités pendant les 5 ans qui précèdent la retraite et qui ensuite leur envoie une lettre d'information mensuelle.

A côté de ça, une oeuvre non commerciale celle du 13ème arrondissement voit la préparation à la retraite par une série de conférences d'information sur les problèmes de la vieillesse ; sur un plan plus ponctuel on a cité l'expérience de vacances actives qui a été réalisée dans la région de SAINT ETIENNE et qui dans une période privilégiée de réceptivité de la part des participants qui permet une série d'informations, de conférences, les

.../...

vacances actives étant animées par une animatrice professionnelle pendant toute la durée de ces vacances. Ceci a été réalisé cette année non pas par une animatrice, mais par un couple d'animateurs.

A côté de ça des problèmes un peu plus personnels et on a longuement insisté contre le thème "chacun doit résoudre ses problèmes". D'ailleurs pas forcément en période de retraite. La simple formulation des problèmes permet, a-t-on dit, de prendre du champ vis à vis de ses difficultés, ce qui est un moyen de s'en libérer, mais en fait la solution n'est apportée par personne, un début de solution peut être apporté si l'on n'a pas véritablement une aide personnelle et cette aide personnelle peut être de la sécurisation ; le mensonge, a-t-on dit, le mensonge de la veille est la vérité du lendemain, c'est la phrase qui était citée je crois, je pense qu'on peut la comprendre en disant que ce qu'on ne croyait pas possible la veille le devient petit à petit. A côté de ça, des difficultés ce sont les problèmes syndicat-patronat qui nécessitent des contacts répétés et certainement le problème n'est pas résolu. L'entreprise BERLIET envisage la création de la préparation à la retraite, mais envisage de la mettre en place ultérieurement par l'intermédiaire d'un comité gérontologique extérieur à l'entreprise, ce qui reprendrait un peu l'idée de M. HUGONOT que les sociétés gérontologiques locales devraient être des conseillers techniques concernant les problèmes de la vieillesse.

Finalement tout le monde bute sur la difficulté à toucher les futurs retraités et surtout toucher les plus déshérités parmi eux. Pour différentes conditions psychologiques sur lesquelles M. PHILIBERT a insisté, il semble que la préparation à la retraite doit être différente selon les groupes auxquels on s'adresse ; de même, les problèmes de préparation à la retraite chez les femmes et les hommes se posent de façon extrêmement différente. Il semble chez la femme qu'ils se posent plus tôt, ils sont finalement mieux résolus, et de ce fait là, la femme pourrait être éventuellement une incitatrice pour la préparation à la retraite de son mari ; finalement un des deux groupes avait conclu sur une note assez pessimiste en disant que jusqu'ici c'était un échec de préparation à la retraite, mais surtout de l'absence de préparation à la retraite et surtout un échec des contacts avec les gens qui devraient en bénéficier. L'autre groupe a été beaucoup plus optimiste et a fait un schéma d'action prospective auprès des futurs retraités : en soulignant le fait que l'information devait s'adresser à tous les humains en commençant par l'enfance et ceci en développant les activités artistiques, le bricolage et plutôt par le biais des activités sportives, par les ciné-clubs, que par l'éducation nationale qui elle ne paraît pas très appropriée en raison de sa rigidité.

Plus tard, ce sont les groupements professionnels qui devraient servir de courroie de transmission à cette action sociale, les clubs sportifs d'adultes et ceci par l'intermédiaire d'équipes de spécialistes, l'équipe a utilisé le mot d'équipe d'injection. Les associations de veuves civiles, de veuves de guerre, les associations familiales, celles des mutilés du travail pourraient également servir de transmetteurs de l'information et ceci par l'intermédiaire de réunions des responsables cherchant à susciter les demandes de ces responsables. Finalement la vie est un tout, les conditions de travail doivent être modifiées pour une bonne préparation à la retraite ; ceci engage des options politiques et une action sociale en profondeur à tous les âges de la vie.

M. HUGONOT.

Vous avez apprécié avec joie le feu d'artifice que représente le rapport de ces deux carrefours et la richesse des suggestions qui ont été faites. Finalement cette idée est actuellement très ancrée qu'en fait la retraite

.../...

effectivement se prépare pendant toute la vie, et on peut demander si notre véritable problème politique est une question d'âge de la retraite ou tout simplement une question d'aménagement des conditions de travail.

UNE PARTICIPANTE

Je pense quand même que l'expérience du tiers temps pédagogique est très favorable à ce que vous disiez parce que si vous réservez seulement les activités en dehors de l'école, il y aura beaucoup de personnes qui ne seront pas atteintes ; alors que dans l'enceinte de l'éducation nationale, à mon avis, tout le monde sera atteint par ces activités.

UN PARTICIPANT

Je dois dire que je ne faisais pas partie du groupe qui a fait cette prospective. Je ne sais pas exactement quelle est sa pensée, mais on insistait beaucoup sur le fait d'une part des maisons des jeunes, des associations sportives etc... et on avait été frappé surtout je crois du fait que l'éducation nationale, vous parlez du tiers temps, ça n'est pas universellement instauré, ça s'instaure.

UN AUTRE PARTICIPANT M. HUGONOT

Je pense que cette réserve qui avait été émise c'était celle qui a été invoquée ce matin par M. PHILIBERT quand on lui a posé le problème de l'éducation de la main ; il a dit "si vous associez à l'éducation de la main une certaine notion de contrainte qui est incluse dans la scolarité vous risquez de ne pas lui donner son plein épanouissement alors que si vous l'incluez dans une activité plus libre, extra-scolaire, vous avez peut être un épanouissement total", mais il l'a dit sur la pointe des pieds, en disant : ça nécessiterait une conférence et même une journée ; je crois que c'est là qu'il y a cette réserve qui peut être émise c'est un plan plus psychologique qu'autre chose, est-ce-que le secteur scolaire peut être en partie contraignant, donc peut pour l'âge adulte et le 3ème âge laisser une association de souvenir contraignant.

M. HUGONOT

Je crois que notre ami PHILIBERT a refusé ce matin de s'engager sur ce terrain disant que cela demanderait sans doute une journée de discussion et plusieurs personnes ayant donc ici exprimé leur opinion je crois que nous arrêtons là le débat sur ce point. Nous passons donc la parole à Melle PHILIBERT, rapporteur du groupe n° 1.

Melle PHILIBERT

Les deux groupes de ce carrefour ont abordé le problème de l'information et de la participation à l'information d'une manière un peu différente, le premier groupe sous la conduite de M. HUGONOT envisageant davantage l'information et la participation des personnes âgées à l'information particulièrement en milieu rural et le premier groupe voyant l'information d'une manière globale et générale. En effet, nous avons constaté combien les départements ont parfois des difficultés pour recevoir l'information et la plupart des participants ont déploré la diffusion défectueuse de la circulaire du 24 Septembre 1971 que vous a commentée ce matin M. HUGONOT, cette remarque importante a été l'occasion de rappeler le problème posé par l'information.

1°) Sous son aspect global

Au sein d'un département avec les structures qui devraient exister à savoir : comité départemental de coordination, centre d'information

.../...

de coordination, office soit à l'échelon des municipales, soit à l'échelon cantonal, des clubs etc...

Il est bien entendu que les échanges sont réciproques, c'est-à-dire que l'information part du haut pour aboutir vers les organismes chargés de la diffuser vers les personnes âgées et elle doit également remonter vers les pouvoirs centraux pour évaluer les besoins et essayer de faire évoluer la législation.

2°) Cette information doit être également donnée et envisagée sous un aspect plus individualisé et personnalisé et nous avons pensé que les clubs constituent le moyen de relations par excellence avec les personnes âgées où certains retraités peuvent assurer eux-mêmes l'information, dans les milieux urbains ce sont les clubs de quartier beaucoup plus faciles à structurer, dans les milieux ruraux je crois que le groupe de M. HUGONOT a particulièrement développé cette question, dans les milieux ruraux des clubs cantonaux ou des clubs de villages rattachés à S.V.P. cantonal qui se contente d'assurer la coordination de l'information donnée par les sources habituelles d'information ; ce S.V.P. cantonal est l'émanation du S.V.P. central ; à cet échelon les retraités peuvent apporter leur participation sous forme de permanence, de coordination, d'accueil à condition bien sûr que leur formation soit assurée, et dans ce cas nous revenons au problème de la préparation et la formation à la retraite.

C O N C L U S I O N S

Par Madame MARTINET, Présidente de la Commission des Affaires Familiales et Sociales d'ANNECY

Au terme de cette VIe Journée de Gérontologie, il m'est donné de venir ce soir vous en faire la synthèse.

Après les brillants exposés du matin et les travaux des carrefours je n'ai guère de choses à dire, mais il faut tout de même conclure !

Tâche difficile en réalité car il ne s'agit pas d'une conclusion, mais plutôt d'une continuité et d'une perfection qu'il faudrait apporter au travail qui reste à faire "100 fois sur le métier, remettez votre ouvrage" ! ce pourrait être notre politique et si cette dernière a répondu ces années passées à des besoins impératifs et précis, actuellement nous devons intervenir au niveau de l'action et de la prévention sociale, au niveau de la vie physique, intellectuelle, morale et affective.

Le terme de préparation à la retraite est redoutable et difficile à interpréter. Nous sommes tous, bien sûr, des aspirants à la retraite et toute notre existence la prépare plus ou moins bien, mais la difficulté est de réaliser vraiment le moment où elle interviendra.

La rupture brutale d'une vie active avec des responsabilités, des rythmes de travail, de rendement, des efforts physiques, psychiques est un passage délicat et tout comme la venue au monde d'un enfant est préparée par un ensemble de conditions et de méthodes psycho-prophylactiques, la naissance d'un 3ème stade de l'existence devrait également l'être.

La participation des retraités à la vie sociale est un tout. L'adaptation sera bonne ou mauvaise et tiendra compte de chaque homme, des conditions de vie antérieures, de chacune des ressources personnelles diverses tant sur le plan affectif, matériel que culturel.

Le recyclage devrait exister à ce stade comme à d'autres périodes de l'existence et nous n'aurions pas ce sentiment de l'inutile qu'éprouvent souvent des retraités au terme d'une vie de labeur bien remplie.

Pour mener à bien cet ouvrage, de nombreuses bonnes volontés sont nécessaires : professionnels, administratifs, bénévoles. Tous nous sommes concernés par le 3ème âge c'est un travail d'équipe qu'il faut réaliser si l'on veut donner un véritable sens à cette parfaite intégration.

L'action permanente et prévisionnelle de la retraite fera de nous tous, car c'est un sort commun, "des retraités de l'Espoir".

C'est vers ce but que nous oeuvrons avec nos compétences, nos moyens divers, mais surtout animés par le même souci de l'homme et le même coeur.